

Écoles doctorales

[Accueil](#) > [Recherche](#) > [Présentation](#) > [Écoles doctorales](#)

[École Doctorale Sciences Humaines et Sociales \(EDSHS\)](#)

[École Doctorale Sciences Technologie et Santé \(EDSTS\)](#)

Missions des deux écoles doctorales de l'UPJV

délivrer une formation scientifique et technique dans un cycle de spécialisation de haut niveau
contribuer à l'animation de la recherche et de favoriser le partenariat entre équipes
apporter une aide à l'insertion professionnelle des doctorants avec une ouverture sur le monde extérieur.

Elles garantissent le respect des règlements et du cadre administratif relatif à la formation doctorale.
Chaque École Doctorale est dirigée par un directeur, désigné par le Président de l'Université sur proposition du Conseil Scientifique et après avis du Conseil de chaque École Doctorale pour la durée du contrat quadriennal de recherche.

Chaque Directeur est assisté d'un Conseil de l'École Doctorale qui émet des avis concernant l'organisation, le fonctionnement de l'École Doctorale ainsi que sur le dispositif de suivi des doctorants. Il veille au respect des principes de la Charte des thèses de l'établissement, attribue les allocations de recherche. Le conseil se réunit au moins deux fois par an.